

# DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Attractivité  
Aménagement des Territoires  
Environnement

Emilie BREYER  
Pôle Maurice Gounon  
07007 PRIVAS Cedex  
Tél. 04 75 66 75 32

## DÉCISION n°2023-115

### Renouvellement d'adhésion - Réseau des Grands Sites de France

#### LE PRÉSIDENT,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-2,
- Vu** la délibération n° 6.3.1 du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation au Président du Conseil départemental, notamment son paragraphe 7,
- Vu** la délibération n° 4.30.1 de la Commission permanente du Conseil départemental du 6 juillet 2020 approuvant l'adhésion du Département à l'association « Réseau des grands sites de France »,
- Vu** les crédits inscrits au budget départemental (imputation 937.738.6281 LC.29733),

**Considérant** que l'adhésion à l'association « Réseau des grands sites de France » est indispensable à la labellisation Grand site de France du territoire Gerbier Mézenc ;

**Considérant** que l'adhésion du Département à cette association présente à cet égard un intérêt départemental ;

## DECIDE

**Article 1 :** Le Département renouvelle son adhésion à l'Association « Réseau des grands sites de France » pour l'année 2023.

**Article 2 :** Madame la Directrice générale des services départementaux est chargée de la mise en œuvre de la présente décision, qui sera notifiée à ladite association et publiée par voie dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux, ou d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Lyon – Palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 LYON.

Fait à Privas le 27 mars 2023

Le Président,  
Monsieur Olivier AMRANE



Reçu à la Préfecture le 27/03/23  
Affiché à l'Hôtel du département le 17/04/2023  
Identifiant de télétransmission : 206417